

-----  
Séance du 12 février 2020 - 18h00

Délibération N°2020/6

Date de convocation : 30 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béwillers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulières

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Mauvois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quièvy

Rejet-de-Beaufieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 12 février 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la Salle des fêtes de Carnières, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Etaient présents (50 titulaires) :**

|                    |                           |                       |
|--------------------|---------------------------|-----------------------|
| Alexandre BASQUIN  | Vincent WAXIN             | Hubert DEJARDIN       |
| Yannick HERBET     | Jacques OLIVIER           | Nathalie GAVE         |
| Christian PAYEN    | Pierre-Henri DUDANT       | Jean-Pierre THIEULEUX |
| Christian PECQUEUX | Marie-Lise MARLIOT        | Francis LEBLON        |
| Dominique LAMOURET | Didier BONIFACE           | Frédéric BRICOUT      |
| Denis COLLIN       | Pierre LEVEQUE            | Anne-Sophie MERY-DUEZ |
| Bernard POULAIN    | Liliane RICHOMME          | Martine THUILLEZ      |
| Sandrine TRIOUX    | Alain GOETGHELUCK         | Gérard TAISNE         |
| Gilles PELLETIER   | Bernard PLET              | Jean-Claudé GERARD    |
| Bertrand LEFEBVRE  | Jean-Louis CAUDRELIER     | Annie DORLOT          |
| Bruno MANNEL       | Joseph MODARELLI          | Serge SIMEON          |
| Pascal FOULON      | Janine TOURAINNE          | Marc PLATEAU          |
| Pascal COQUELLE    | Michel HENNEQUART         | Laurence RIBES        |
| Didier BLEUSE      | Daniel BLAIRON            | Augustine NOIRMAIN    |
| Véronique NICAISE  | Maurice DEFAUX            | Henri QUONIOU         |
| Pascal ROELS       | Jean-Paul CAILLIEZ        | Axelle DOERLER        |
| Daniel FIEVET      | Chantal WAYEMBERGE-MAILLY |                       |

**Membres excusés (4) :**

Laurent LOIGNON, Alban BAJODEK, Pierre LAUDE, Laurent COULON

**Membres absents (11) :**

Denise LESAGE, Jean-Félix MACAREZ, Brigitte ROLAND-BEC, Alain RIQUET, Francis STOCLET, Karine ELOIR, Marc DUFRENNE, Francis GOURAUD, Jean-Pierre RICHEZ, Daniel CATTIAUX, Stéphane JUMEAUX

**Membres ayant donné procuration (9) :**

Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Agnès BERANGER à Frédéric BRICOUT, Régine DHOLLANDE à Denis COLLIN, Brigitte PRUVOT à Bernard POULAIN, Patrice BONIFACE à Pascal FOULON, Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Isabelle PIERARD à Bruno MANNEL, Pascal LEVEQUE à Nathalie GAVE, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART

Madame Laurence RIBES est élue secrétaire de séance.

**Annule et remplace le précédente**

**Délibération n°2020/6 : Budget annexe ZAC de la Vallée d'Hérie - Portant adoption du Compte Administratif pour l'exercice 2019**

Après avoir entendu Monsieur Frédéric BRICOUT, vice-Président aux finances, sur la présentation synthétique des résultats tous budgets retraités, les comptes 2019 sont présentés pour chacun de ces budgets, et détaillés par politique publique.

Après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2019 lors de la même séance du conseil communautaire.

*Vu le code général des collectivités territoriales, dont ses articles L212114, L2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,*

*Considérant que Monsieur Daniel FIEVET, doyen d'âge, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,*

*Considérant que Monsieur Serge SIMEON, Président, s'est retiré pour laisser la présidence de séance à Monsieur Daniel FIEVET, doyen d'âge, pour le vote du compte administratif,*

**Il est demandé au conseil communautaire :**

- **D'adopter le compte administratif de l'exercice 2019, annexé à la présente délibération, dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;**
- **De constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
- **D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe de la présente délibération.**

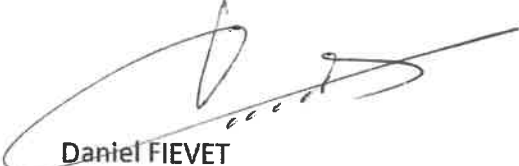
Serge SIMEON NE PARTICIPE PAS AU VOTE  
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 25 février 2020 et de la publication le  
25 février 2020

Vu,

Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 25 février 2020

Le Président de séance,  
Maire de Walincourt-Selvigny



Daniel FIEVET

IMPORTANT

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

